

Mairie Info

26 juin

2020

AGENDA

Du 1er juillet au 23 août, exposition d'aquarelles et de dessins de Yuyan Lin au Donjon.

Du 1er juillet au 20 septembre, exposition des photographies de Christian Thibaud dans le jardin.

Du 24 août au 27 septembre, exposition d'aquarelles, de pastels et d'huiles d'Hélène Kusnetsova au Donjon.

4 juillet, réouverture de la bibliothèque.

HORAIRES DE VOTRE MAIRIE

Réouverture progressive :

Lundi, mercredi, vendredi

De 9h00 à 12h30

Port du masque obligatoire

☎ 02 51 51 25 19



COVID19

Le déconfinement se banalise, les masques tombent...mais ce n'est pas la fin de la pandémie pour autant. A l'aube des vacances estivales n'oublions pas que les gestes barrières et le port du masque restent encore les meilleurs réflexes à adopter pour se protéger et protéger les autres.

Bonnes vacances à tous, et pour ceux qui ne partent pas n'hésitez pas à venir flâner dans le jardin médiéval, à gravir les marches du Donjon, à découvrir les oeuvres des artistes qui exposent tout l'été dans le Donjon ou le jardin et écouter Caroline qui vous fera rêver avec ses contes au pied du pigeonier fin juillet et début août.

Prenez soin de vous !

Ci-dessous, les principales informations issues du conseil municipal du vendredi 26 juin 2020.

Administration générale - Finances- Personnel

Tirage au sort des jurés d'assises:

Pour répondre au code de procédures pénales qui fixe un seuil de 1 300 habitants, la désignation des jurés d'assises s'est effectuée en commun avec les communes de Thouarsais-Bouildroux et la Caillère Saint-Hilaire. Le tirage au sort a désigné deux jurés par commune.

Désignation des représentants de la commune

Commission d'appel d'offres permanente.

Titulaires: Mmes Isabelle Pasquier, Fabienne Caillaud et M Denis Giacomazzi.

Suppléants: Mmes Annie Buffeteau, Katia Lmouden et M Eric Frouin.

Agence de services aux collectivités locales de Vendée.

- Assemblée générale: Mrs Philippe Richier et Jean-Luc Dothée.

- Assemblée spéciale: Mr Denis Giacomazzi.

Formation des élus:

En application de l'article L. 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est amené à se prononcer, dans les trois mois de son renouvellement, sur les orientations et les crédits affectés à la formation des conseillers municipaux. Les formations seront essentiellement axées sur les thèmes suivants :

- L'environnement territorial et le fonctionnement des collectivités
- Budgets et Comptes Administratifs
- Urbanisme
- Marchés publics
- Affaires scolaires et sociales
- Communication, vie citoyenne
- Environnement, développement durable, transition énergétique.

Les crédits nécessaires pour ces formations ne doivent pas dépasser 1 950 €.

Remboursement des frais de déplacement:

Le Conseil valide le remboursement des frais:

- si les membres concernés se déplacent suite à une convocation ou une demande écrite de la commission à laquelle ils participent.
- sur présentation de la convocation et d'un document attestant la présence en réunion.
- sur justification des frais engagés.

Adhésion à l'ADILE

Le Conseil a décidé de ne pas renouveler son adhésion à l'ADILE, un organisme qui accompagne les Vendéens dans leurs démarches de logement, d'accession à la propriété et dans la maîtrise énergétique, la Communauté de Communes adhère déjà à cet organisme.

Créance irrécouvrable

Le Conseil Municipal décide à 2 voix pour, 1 voix contre et 12 abstentions l'effacement d'une créance irrécouvrable, d'un montant de 4 647,30€, prononcée par la justice et la commission de surendettement.

Projet de Compte Epargne Temps (CET)

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le projet de mise en place d'un Compte Epargne Temps au profit des agents communaux. Le CET peut être alimenté, dans la limite de 60 jours, par le report de congés, les jours de récupération ou de repos compensatoire.

Les 15 premiers jours épargnés ne seront utilisés que sous forme de congés.

Au-delà de 15 jours épargnés, l'agent peut utiliser les jours excédentaires en combinant notamment plusieurs options dans les proportions qu'il souhaite parmi les propositions suivantes :

- Leur prise en compte au sein du régime de retraite additionnelle (uniquement pour les agents titulaires affiliés à la CNRACL),
- Leur indemnisation,
- Leur maintien sur le CET,
- Leur utilisation sous forme de congés.

Bâtiments-voirie-bâtiments communaux

Annulation des réservations de la salle des 3 Rives

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le remboursement des arrhes aux loueurs qui en font la demande et pour qui le report de la manifestation à une autre date sur l'année 2020 n'est pas possible.

Révision des loyers communaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (10 voix pour, 2 abstentions et 3 voix contre), décide de majorer de 1.345% le loyer communal situé 27 rue Clémenceau au 1er juillet 2020 comme suit : 374,07€ (369,11 € au 1er juillet 2019) et de maintenir le loyer locatif situé 9 impasse de l'Ancienne Mairie (10 voix pour, 3 abstentions et 2 voix contre), à 551,47€.

Tourisme-communication-vie associative

Subventions 2020

Suite à l'étude préalable des dossiers de demandes de subvention par la Commission Vie économique-Tourisme-Association, il est proposé aux élus le versement des subventions comme suit :

- RASED Chantonay: 83,20€
- Classes ULIS: participation pour 2 enfants de la Commune scolarisés en classe ULIS et équivalent au coût de fonctionnement d'un élève de l'école communale, soit 629,77 € X 2.
- Jeunes Sapeurs-Pompiers: 170€.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces subventions et décide à 14 voix pour et 1 abstention de ne pas verser l'adhésion complémentaire demandée par l'Association des Maires pour le Civisme.

Dossiers de subventions 2020

Suite au COVID, les associations communales peuvent déposer leurs dossiers de subventions normales et exceptionnelles jusqu'au 27 août.

Affaires scolaires

Tarif de la cantine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (13 voix pour, 2 abstentions) décide de maintenir les tarifs pour l'année scolaire 2020-2021 qui sont de 4,10€ pour les enfants utilisateurs réguliers, et 5,10€ pour les utilisateurs occasionnels et les adultes. Le reste à charge pour la commune est de 1,29€ par repas.

Contrat d'association OGEC

Suite à la rencontre entre M Gillier, Président de l'OGEC, M Richier, M Giacomazzi et Mme Pasquier et la réponse favorable de M GILLIER quant à la proposition de subvention, le Maire propose le versement de 33 587,83€ à l'OGEC, soit 629,77€ par élève. Cette allocation par enfant est calculée sur les dépenses annuelles de fonctionnement de l'école publique. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de verser la somme énoncée ci-dessus au titre du contrat d'association avec l'OGEC.

Divers

Salle des 3 Rives

Pour des raisons liées à la situation sanitaire, la salle des 3 Rives est fermée jusqu'au 1er septembre. Seule la salle Patarin reste réservable pour les enterrements. Si le protocole s'assouplit, une réouverture partielle, et contrôlée, pourrait être envisagée.

Contact avec les élus

Le Maire, et les adjoints, reçoivent sur rendez-vous et répondent à tous les courriers.

Par contre aucune attention ne sera apportée aux lettres anonymes. Elles n'apportent aucune plus-value et sont à l'opposé de la démarche de participation citoyenne que le Conseil met en place.

Bibliothèque

La bibliothèque reprend ses activités à compter du 4 juillet.

Les bénévoles vous accueilleront tous les samedi des mois de juillet et d'août de 10h00 à 12h00. Port du masque pour les adultes, les adolescents et respect des gestes barrières.

Commission Vie Citoyenne

Le 16 juin dernier s'est tenu la première commission Vie Citoyenne. Elle a eu pour objectif de cadrer ce que chaque membre entend et attend de cette commission. En effet, le sujet ne répondant pas à des engagements réglementaires ou au traitement d'urgences contextuelles, il nous revient collectivement de construire le cadre. La Commission se donne jusqu'en septembre pour proposer au Conseil Municipal un premier programme d'actions.

Des lignes directrices se dégagent déjà même si rien n'est encore décidé à ce stade :

- Animer la collecte des attentes bazogeaises du quotidien et s'en faire l'interprète au Conseil Municipal. Parmi les hypothèses pour capter les remontées terrain, nous envisageons par exemple d'identifier des référents par village pour faciliter les échanges (...). Dans la continuité, associer les bazogeais qui le souhaitent à l'amélioration de ce quotidien.

- Associer les écoles à un dispositif d'implication des jeunes comme par exemple un Conseil Municipal des Jeunes en y intégrant l'expérience 2019 du Passeport citoyen.

- Dès que possible, impliquer les Bazogeais dans des décisions municipales sur des projets (modalités à définir et à expérimenter). Nous étudierons la faisabilité de la mise en place d'un budget participatif annuel.

- Rendre rapidement accessible tous nos travaux par une mise à disposition publique de nos comptes-rendus,

- Accès aux réunions dès que la situation sanitaire le permettra.

- Mise en place d'un Comité consultatif (implication de non élus dans le travail des commissions) est aussi envisagée.

Cette commission est composée de Philippe Richier, Stéphanie Arrouet, Denis Giacomazzi, Adeline Gaboriau, Katia Baudry, Christia Marsaud, Isabelle Pasquier, Romain Busque, Jean-Luc Dothée.

Contactez-nous pour en parler si ces sujets vous intéressent !

Etaient présents: Philippe Richier, Denis Giacomazzi, Isabelle Pasquier, Jean-Luc Dothée, Fabienne Caillaud, Stéphanie Arrouet, Annie Buffeteau, Romain Busque, Johann Ducept, Eric Frouin, Adeline Gaboriau, Daniel Lièvre, Katia Lmouden, Christia Marsaud et Claire-Héloïse Niogret.

La prochaine réunion du Conseil
est fixée au
vendredi 17 juillet 2020, 20h00

DONJON DE BAZOGES EN PAREDS

Peintures, aquarelles, dessins

EXPO
Yuyan
LIN

DU 1er JUILLET au 23 AOUT 2020
Ouvert les jours de 10h30 à 12h00
et de 14h30 à 18h00 - Entrée gratuite
Renseignements au 02 51 51 23 10
www.bazoges-en-pareds.fr

JARDIN DE BAZOGES EN PAREDS

Photographies

EXPO
Rêver d'horizons...
Christian
THIBAUD

**DU 1^{er} JUILLET
AU 20 SEPTEMBRE 2020**
Du 1^{er} juillet au 31 août :
Ouvert tous les jours de 10h30 à 12h et de
14h à 19h. Fermeture de la billetterie à 18h.
Du 1^{er} au 20 septembre :
Ouvert les jours sauf le mardi,
de 14h30 à 18h.
Le visiteur devra s'affranchir d'un droit
d'entrée
Renseignements 02 51 51 23 10
www.bazoges-en-pareds.fr

Rejoignez-nous sur
facebook

